



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 58247

## Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les attentes très importantes des infirmières et infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE) dans le domaine statutaire (revalorisation de la grille indiciaire, notamment) à la suite des engagements pris par le Gouvernement en mars (protocole) et mai 2000 (accord mettant fin à leur mouvement de grève). Ils attendent une reconnaissance de leur identité professionnelle, de leur compétences et de leur rôle dans le système de santé : ils ne réclament qu'une juste reconnaissance de leur formation supplémentaire (2 ans et un coût élevé) et de leurs conditions de travail toujours plus importantes et contraignantes au sein du service public, pouvant engendrer une véritable « pression » dans le fonctionnement au quotidien. Les IADE sont actuellement nécessaires au bon fonctionnement de l'anesthésiologie au sein des blocs opératoires et des salles d'intervention post-interventionnelles, tant du point de vue de la qualité des anesthésies et de leur surveillance que de la qualité des actes d'anesthésie pouvant être quotidiennement effectués. Leur activité est soumise à des normes élevées et nombreuses et est rigoureusement encadrée. La comptabilisation précise de leur temps de travail est également critiquable (heures de garde, par exemple). Leurs inquiétudes sont aussi très fortes en matière d'encadrement où ils craignent l'explosion de la filière revendiquée en raison des problèmes de financement et du manque de clarté de certaines propositions actuelles et dont les résultats pourraient être ambigus à leur égard. Notons que leurs revendications ne sont pas sans incidence sur l'avenir de leur profession sujette à des fortes responsabilités et dont la pénibilité est connue, l'infirmier anesthésiste étant de plus en plus sollicité tel un urgentiste. La parution du décret de compétences valorisant les actes des IADE, toujours très attendue, constituera une étape importante. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin de répondre à ces attentes parfois anciennes et qui traduisent une atmosphère inquiète au sein de notre système de santé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Gaillard](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58247

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 2001, page 1211